

Accueil de Loisirs l'Ombrelle
Communauté de Communes Val de Gâtine
Place des Tulipiers
79 310 Saint Pardoux-Soutiers



Accueil de Loisirs L'OMBRELLE

PROJET PEDAGOGIQUE

Du 19 au 23 octobre 2020

Du 08 au 12 février 2021

Du 12 au 16 avril 2021



Préambule :

Dans le contexte de la crise sanitaire, nous apporterons une vigilance particulière sur l'application des gestes barrières et de désinfection, nous serons attentifs à l'apparition de symptômes.

1- Descriptif de l'accueil :

- **Nature :** Accueil Collectif de Mineurs Sans Hébergement

- **Organisateur :** Communauté de Communes de Val de Gâtine
L'Ombrelle Saint Pardoux
Place Saint Antoine
79 220 Champdeniers
Tel : 05-49-63-25-73

- **Responsables :** Monsieur Rimbeau Jean-Pierre, Président de la Communauté de Communes Val de Gâtine

Madame Gonnord Hélène Coordinatrice enfance (05-49-63-22-31)
Madame Courtin Christelle Directrice de l'accueil (05-49-63-18-94 pendant l'accueil)

- **Public accueilli :** Les enfants de 3 à 12 ans sont en priorité les enfants de la Communauté de Communes ou fréquentant le groupe scolaire.
La capacité d'accueil est de 80.

- **Implantation :** Accueil de loisirs L'OMBRELLE
Place des Tulipiers
79 310 Saint Pardoux
Tel : 05-49-63-18-94

- **Période de Fonctionnement :** pendant les vacances d'Automne du 19 au 23 octobre 2020,
pendant les vacances d'Hiver du 08 au 12 février 2021,
pendant les vacances de Printemps du 12 au 16 avril 2021.

L'accueil fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Cet accueil de loisirs fonctionne également pendant les vacances d'Eté : du 07 au 30 juillet 2021 et du 23 au 27 Août 2021 et fera l'objet d'un projet pédagogique plus spécifique.

➤ **Descriptifs des lieux :**

- Les locaux de l'ombrelle :
 - un hall d'accueil,
 - une grande salle d'activités, séparable en 2 par une cloison, pour les enfants de 3/6 ans,
 - 2 dortoirs,
 - une régie de matériel,
 - un bureau de direction et salle d'animateurs,
 - sanitaires.

- Les locaux de la salle des fêtes (le foyer rural) pour le réfectoire, et une salle d'activité pour les enfants de 7/12 ans,
- le stade municipal : un city Parc, des structures,
- l'espace vert devant le foyer,
- Le matériel pédagogique,
- des jeux de plein air (ballons, raquettes...),
- des jeux de société, puzzles, livres, dînettes, voitures...

➤ **L'aménagement des locaux :**

Chaque groupe dispose d'une salle d'activités qu'il aménage selon ses projets (mobiles, fresques...). Aménagement qui peut évoluer pendant la période.

Dans la salle d'activité, sont installés des ateliers permanents et séparés (voitures, jeux de constructions, coin repos lecture, dînette, coin dessin...).

➤ **Composition de l'équipe :**

- Elle sera composée en fonction des effectifs de :
- 1 directrice BAFD,
 - 3 animatrices BAFA,
 - 1 animatrice CAP petite enfance,
 - 1 agent d'entretien,
 - un traiteur.

2 - Les objectifs éducatifs et pédagogiques

a) Favoriser les relations enfants, parents et animateurs :

- **L'enfant sera capable de s'exprimer et donner son avis :**
 - instaurer des temps de paroles,
 - faire un bilan quotidien pendant le goûter,
 - favoriser les temps d'échanges entre les différents groupes d'âge (Jeux collectifs, préparation d'une exposition, ...).
- **La famille devra être intégrer et informer sur la vie de l'accueil :**
 - Distribuer un tract d'informations à chaque famille,
 - procéder à un accueil personnalisé de chaque famille,
 - faciliter les horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs,
 - partager un goûter organisé par les enfants.
- **Favoriser l'intégration et la socialisation d'un enfant en situation handicap pour qu'il puisse préparer et vivre ses vacances avec les autres enfants :**
 - rencontrer la famille pour faire connaissance avec l'enfant et pouvoir discuter sur ses habitudes et ses particularités,
 - mener un travail avec l'équipe pour assurer le bien-être et la sécurité de l'enfant ainsi que les autres participants de l'accueil,
 - si besoin, l'équipe d'animation sera renforcée,
 - une sensibilisation sur le handicap sera faite systématiquement pour faciliter l'inclusion de cet enfant.

➤ **L'équipe d'animation devra être capable de communiquer et de s'informer sur la vie de l'accueil :**

- Organiser avant l'ouverture de l'accueil, 2 réunions,
- Instaurer des réunions de fin de journée,
- Echanger sur les enfants et leurs besoins,
- Effectuer un bilan individuel avec l'animateur stagiaire,
- Conclure par une réunion d'évaluation avec toute l'équipe d'animation.

Des rencontres régulières auront lieu entre la directrice et la coordinatrice de la Communauté de Communes Val de Gâtine.

b) Développer l'autonomie :

➤ **L'enfant sera capable de choisir son activité :**

- mise en place de thèmes,
- mise en place d'activités diverses,
- mise en place de différents espaces,
- mise en place d'une journée ou ½ journée, d'une case dans le planning d'activités « à toi de choisir », pour que l'enfant ne soit pas spectateur mais acteur de ses vacances,
- temps d'information pendant le goûter.

➤ **L'enfant sera impliqué et responsabilisé :**

- décrire les lieux et l'organisation en visitant les locaux dès la première journée,
- établir avec les enfants les droits et les interdits en mettant en place un panneau récapitulatif accessible en permanence, ou sous forme de jeux...
- respecter le matériel, les enfants et les adultes (politesse, entraide...), les règles de vie,
- préparer le goûter, le matériel pour les activités, desservir, essuyer les tables par les enfants et les animateurs, ranger les salles d'activités.

➤ **L'enfant sera capable d'aller seul d'un lieu à un autre :**

- repérage des lieux par les animateurs,
- mise en place d'un jeu de piste,
- mise en place d'un affichage pour situer les différents espaces de la structure.

c) Respecter la sécurité physique et morale :

➤ **L'équipe d'animation respectera le rythme de chacun :**

- Arrivée échelonnée sur l'accueil (entre 7h30 et 9h30).
- Un horaire établi pour les repas à 12h00.
- Sieste pour les petits et moment calme pour tous après le repas.
- Temps calme avant l'arrivée des parents.

➤ **L'équipe d'animation devra s'adapter aux besoins de l'enfant :**

- Accepter le droit de « ne rien faire ». Ceci n'est pas synonyme d'une mise à l'écart du groupe. On n'obligera pas un enfant à participer, quelque soit l'activité proposée, mais l'équipe d'animation se doit de le motiver, de lui donner envie. Il aura la possibilité d'aller sur un atelier permanent comme les jeux de constructions, le coin livres...
- Laisser des temps libres et des temps calmes, que l'enfant puisse se reposer dès qu'il en ressent le besoin,
- Proposer des activités différentes et variées,
- Laisser l'enfant effectuer les gestes de la vie quotidienne à son rythme.

➤ **Les animateurs veilleront au respect des règles d'hygiène :**

- Rappeler l'importance du lavage des mains (avec l'aide d'une comptine pour les jeunes),
- Redéfinir les règles lorsque l'on est à table,
- Respecter les affaires de chacun,
- Faire prendre conscience de l'importance d'un repas équilibré.

➤ **L'équipe précisera les règles de sécurité :**

- Déterminer les zones libres de circulation au sein de la structure.
- Sensibiliser aux éventuels dangers du centre,
- Faire un exercice d'évacuation,
- Rappeler les règles de déplacement en groupe.

3 – Le rôle et l'organisation de l'équipe d'animation :

a) Le rôle de l'équipe d'animation :

➤ **Le rôle de la directrice :**

- l'animation de l'équipe,
- la gestion financière, matérielle et administrative,
- les relations avec les différents partenaires,
- les relations avec les familles,
- le suivi et la validation des animateurs stagiaires,
- elle est garante de la formation des animateurs. Elle suit plus particulièrement les animateurs en formation et assure leur validation. Un protocole de suivi est mis en place avec chacun. Les critères de validation sont précisés en début de stage,
- elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants,
- elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte de son travail à l'organisateur.

➤ **Le rôle des animateurs :**

- l'animation des différents moments de la journée,
- ils sont à l'écoute des parents, des enfants et de l'équipe,
- ils participent à la préparation des activités, leurs mises en œuvre, le rangement...
- ils doivent faire part de leur expérience aux autres animateurs,
- ils doivent être en mesure de prendre des initiatives,
- ils sont un élément motivant et doivent susciter l'envie de participer aux enfants,
- ils peuvent à tout moment s'exprimer sur leurs besoins et leurs envies,
- ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant,
- ils sont garants du respect du lieu et du matériel ainsi que l'application des règles de vies,
- ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe,
- ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation, et de bilan.

➤ **L'accueil des stagiaires :**

Une rencontre préalable au stage est organisée avec la directrice et/ou avec l'équipe.

Un référent est déterminé dans l'équipe en fonction de la tranche d'âge sur lequel intervient le stagiaire.

Une évaluation intermédiaire est faite une fois par semaine et à la fin de son stage avec son référent, la directrice.

Le stagiaire doit être acteur de sa formation et être en mesure de s'auto-évaluer.

La prise d'autonomie est progressive. Au cours de la première semaine de formation, l'animateur stagiaire découvre les groupes, en apprentissage avec l'aide de l'animateur référent et de la directrice. Dès la deuxième semaine, il propose et anime des activités (manuelles, d'équipes, des chansons...) accompagné d'un autre animateur. Enfin, dans la troisième semaine, il doit pouvoir pratiquer des activités seul et savoir organiser des sorties (ce qu'il faut emmener, les règles de sécurité dans le bus et pendant les déplacements...).

Le stagiaire, dans la mesure du possible, choisit la tranche d'âge avec laquelle il va travailler, il lui est conseillé de changer de groupes (3/4 ans, 5/6 ans, 7/12 ans car le rythme de l'enfant n'est pas le même selon son âge et le déroulement de la journée non plus).

➤ **Les intervenants extérieurs :**

Pour la mise en place d'activités spécifiques, l'accueil de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité physique et affective des enfants, ainsi que des orientations définies par le projet pédagogique. Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin de s'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique.

b) L'organisation du travail de l'équipe :

➤ L'équipe se réunit 2 fois avant le début de l'accueil pour :

- l'élaboration du projet pédagogique,
- parler du fonctionnement et du rôle de chacun,
- trouver des thèmes d'activités, des sorties, des activités...,
- organiser les groupes d'âge.

➤ Durant l'accueil un bilan quotidien a lieu avec l'équipe :

- analyser son travail, elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs,
- préparer des activités,
- échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

L'équipe a à sa disposition une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation...).

Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.

4 – Les activités :

Du fait de la différence de rythme de vie entre les tranches d'âge, 3 groupes sont constitués (selon les effectifs) :

- ▶ 3-4 ans,
- ▶ 5-6 ans,
- ▶ 7-12 ans.

Un thème différent sera proposé pour chaque période de vacances (par exemple pour les vacances d'octobre le thème est : « C'EST CHOUETTE ! »).

D'une manière générale, et en lien avec le thème, des activités manuelles, sportives, des sorties (une sortie pour les groupes de 3/4 ans et 5/6 ans, et une autre pour le groupe de 7/12 ans) seront mises en place. La programmation des activités peut être modifiée selon les envies des enfants et selon la météo.

Pour les vacances d'octobre nous n'avons pas programmé de sorties mais l'intervention d'animateurs sportifs et une séance de cinéma organisée à la salle du Foyer Rural de Saint Pardoux.

5 – Journée type :

7h30 – 9h00 : Accueil

- Les animateurs se désinfectent les mains, portent un masque.
- Ils accueillent les enfants en leur montrant et en expliquant où il doit déposer ses vêtements (casier nominatif par enfant, ou aux porte-manteaux nominatif espacés d'au moins 1mètre) et il l'accompagne au sanitaire pour le lavage des mains.

Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif	Rôle de l'animateur
<ul style="list-style-type: none">- Favoriser la relation d'échange avec les familles,- Respecter le rythme de l'enfant (réveil en douceur),-Sécuriser les parents et l'enfant en expliquant le déroulement de la journée,-Donner libre choix à l'enfant dans ses activités.	<ul style="list-style-type: none">- Il propose des activités libres, calmes ou de jeux de société,- Il écoute,- Il sécurise les enfants et les parents,- Il est accueillant et souriant (même avec un masque le sourire se voit),- Il discute avec l'enfant,- Il fait respecter le calme du matin, le matériel, les locaux,- Il pointe au fur et à mesure les enfants sur la fiche de présence,- Il met en place les différentes activités proposées.

9h00 – 11h30 : Les activités

- Préparation du matériel pour les activités (désinfecter ou ranger pour qu'il ne soit pas utiliser pendant 24h, après chaque activité),
- Rassemblement des enfants par groupe,
- Vérification des présences,
- Passage aux sanitaires accompagné des animateurs, lavage des mains (avant et après les activités),
- Lancement du thème de la semaine et des activités.

Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif	Rôle de l'animateur
<ul style="list-style-type: none">- Sécuriser l'enfant en lui expliquant la journée et les activités,- Favoriser l'imagination, le développement psychomoteur de l'enfant,- Faire respecter les règles de vie collective, de sécurité et d'hygiène,- Permettre le dialogue, l'échange avec l'enfant.	<ul style="list-style-type: none">- Il sécurise l'enfant,- Il lance la dynamique de la journée,- Il fait respecter les règles de vie en groupe,- Il participe activement en jouant avec les enfants. Il n'est pas simple spectateur,- Il développe une motivation de jeu afin de donner envie,- Il veille au bon lavage des mains avant et après les activités.

11h30 – 14h00 : Repas

- Retour au calme,
- Désinfection et rangement des activités,
- Le temps de restauration est organisé selon les groupes, un plan de table sera mis place afin de faciliter le travail de l'ARS dans l'identification des "cas contact" si nécessaire. Le lavage des mains est effectué avant et après chaque repas.
- Après le repas :
 - Les plus jeunes ont un temps de sieste et de repos,
 - 6/12 ans : jeux de société, dessin, discussion, c'est un moment de parole pour échanger et dire les souhaits d'activités,
 - Roulement des pauses des animateurs.

Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif	Rôle de l'animateur
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la responsabilité des enfants, - Permettre l'échange, le dialogue avec l'enfant, - Faire respecter les règles de sécurité, et d'hygiène, - Favoriser le développement du goût en goûtant, - Permettre la détente de l'enfant par le jeu, - Favoriser le rythme de l'enfant, - Favoriser le respect d'autrui. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il montre l'exemple (rangement dans la salle d'activités), - Il élabore et met en place les règles de vie avec les enfants, - Il favorise la prise de conscience de l'importance de l'hygiène, - Il sécurise l'enfant, - Il fait respecter les règles de sécurité - Il aide les enfants, - Il évite le gaspillage, - Il surveille le bon déroulement du repas, - Il met à disposition le matériel, - Il surveille, - Il joue avec l'enfant éventuellement, à sa demande, - Il est à l'écoute, - Il fait respecter le sommeil.

14h00 – 16h30 : Les activités

Organisation similaire au matin : activités sportives ou manuelles selon les groupes

Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif	Rôle de l'animateur
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'imagination, le développement psychomoteur de l'enfant, - Permettre l'échange, le dialogue, - Favoriser la responsabilité de l'enfant, - Faire respecter l'hygiène, - Permettre l'échange, le dialogue. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il surveille l'enfant, - Il fait respecter les règles de sécurité et les règles de vie collective, - Il participe activement, - Il fait et joue avec les enfants. Il n'est pas simple spectateur, - Il fait en sorte d'adapter les activités à l'enfant, - Il travaille avec le groupe et prend en compte l'enfant dans le groupe.

16h30 – 17h00 : Le goûter

- Rangement et désinfection du matériel,
- Passage aux toilettes,
- Temps du goûter.

Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif	Rôle de l'animateur
- Permettre l'échange, le dialogue, - Faire respecter l'hygiène,	- Il montre l'exemple et participe au rangement (Nettoie les tables), - Il fait un bilan de la journée avec les enfants en leur demandant leur ressenti.

17h00 – 18h30 : accueil des familles

- Jeux calmes en attendant les parents,
- Retour sur la journée de l'enfant avec ses parents,
- Préparation des activités du lendemain ou des jours suivants,
- Désinfection et rangement de la salle d'activités (matériel, tables, chaises...).

Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif	Rôle de l'animateur
- Favoriser le dialogue avec la famille, - Favoriser le départ des enfants dans le calme, - Favoriser l'échange entre l'enfant, le parent et l'animateur.	- Il organise le départ de l'enfant - Il vérifie que l'enfant n'ait rien oublié - Il discute avec les enfants et les parents